

Rendements moyens de pommes de terre avec une qualité satisfaisante attendus

Malgré des conditions de culture exigeantes, la récolte de pommes de terre devrait être moyenne et nettement meilleure que l'année précédente, avec toutefois des différences entre les segments. En outre, la qualité interne et externe des tubercules est réjouissante. La demande actuelle du marché dépassera néanmoins l'offre. Les représentants du secteur des pommes de terre ont fixé les prix indicatifs et les conditions de prise en charge pour la récolte 2024 à leur séance du 29 août.

La culture de pommes de terre a posé des défis aux productrices et producteurs cette année pour diverses raisons. La campagne a débuté avec une quantité limitée de plants, et beaucoup de pommes de terre ont été plantées plus tard à cause du printemps humide. Ces conditions humides ont persisté au début de l'été ce qui a favorisé la présence et la propagation du mildiou. La forte contamination n'a néanmoins pas provoqué de grandes pertes comme on le craignait au début.

Récolte moyenne et qualité satisfaisante

swisspatat a procédé au recensement de la récolte les 19 et 20 août et a analysé environ 900 échantillons des variétés importantes dans toute la Suisse. Les résultats du recensement servent de base à l'estimation de la récolte 2024.

Le rendement brut s'élève en moyenne à 403 kg/a cette année. Avec une part comestible de 81%, le rendement net de toutes les variétés atteint 327 kg/a. Cela équivaut à une augmentation de 12% tous segments confondus par rapport à l'année précédente (292 kg/a), mais à une baisse de 4% comparativement à la moyenne des années 2018 à 2023 (340 kg/a). Si le rendement des variétés de table se situe dans la moyenne des dernières années, celui des variétés à frites est inférieur à la moyenne. Par contre, le rendement des variétés à chips est supérieur à la moyenne des dernières années.

La qualité interne et externe des tubercules est considérée comme satisfaisante. Les principaux défauts constatés sont des tubercules verts et pourris, le cœur creux ainsi que des fissures de croissance. Quant à la teneur moyenne en amidon, elle s'élève à 15.5% et a donc augmenté de 1% comparativement à la moyenne des années 2018 à 2023.

Faible récolte de pommes de terre bio attendue

La situation est différente pour les pommes de terre bio. En raison des possibilités limitées pour lutter contre le mildiou, la culture a été particulièrement exigeante cette année. Le rendement est par conséquent faible, et on s'attend à un rendement brut de 141 kg/a toutes variétés confondues. Avec une part comestible moyenne de 75%, le rendement net atteint 106 kg/a. Cela équivaut à une baisse de plus de 50% comparativement à la moyenne des années 2018 à 2023 (238 kg/a).

Surfaces cultivées stables par rapport à l'année précédente

Selon les estimations, la surface de pommes de terre n'a que légèrement diminué par rapport à l'année dernière et s'élève à 10 682 ha, soit un recul de 22 ha. On enregistre néanmoins de grands transferts entre les segments et les modes de production. Vu la quantité limitée de plants, la surface des variétés à chair farineuse et celle des variétés à frites ont baissé de respectivement 174 et 355 ha. En revanche, la surface des variétés de table à chair ferme (plus 149 ha), des variétés à chips (plus 88 ha) et de diverses variétés ne figurant pas sur la liste nationale des variétés (plus 343 ha) a augmenté. Enfin, la surface de pommes de terre bio a augmenté de 75 ha par rapport à l'année précédente. Quant à la surface de plants, elle a fortement diminué, à savoir de plus de 100 ha.

Préférence accordée à la marchandise suisse

Sur la base des surfaces et du résultat du recensement du rendement, la récolte totale (conventionnelle et bio) est estimée à environ 370 000 tonnes. Vu la bonne demande tant de pommes de terre de table que de pommes de terre industrielles, cette quantité ne suffira pas pour approvisionner le marché indigène. Pour couvrir ses besoins, la Suisse devra recourir à des importations supplémentaires pour la campagne de pommes de terre 2024/2025. Comme d'habitude, la préférence sera donnée à la pomme de terre suisse. Les producteurs sont priés de contacter leurs acheteurs à l'avance s'ils disposent de lots présentant des problèmes de qualité.

Prix indicatifs nettement supérieurs à la fourchette moyenne de prix

Les prix indicatifs à la production des pommes de terre de table sont calculés sur la base de la fourchette moyenne de prix fixée au printemps, des résultats du recensement du rendement ainsi que de la demande de pommes de terre. En raison des rendements moyens et de la demande accrue, les prix indicatifs à la production des pommes de terre conventionnelles sont nettement supérieurs à la fourchette moyenne de prix. Le prix indicatif des variétés à chair ferme s'élève ainsi à 57.45 CHF/100 kg et celui des variétés à chair farineuse à 53.45 CHF/100 kg. Dans le secteur bio, le prix indicatif des variétés à chair ferme et à chair farineuse se situe dans la partie supérieure de la fourchette de prix et atteint 104.15 CHF/100 kg en raison des faibles rendements.

Des prix fixes ont déjà été convenus au printemps pour les variétés d'industrie. Le prix d'Agria, la principale variété à frites, s'élève à 51.45 CHF/100 kg et celui de SH C 1010, la principale variété à chips, à 52.95 CHF/100 kg. Le prix de base des pommes de terre de table et de transformation trillées sommairement atteint 62.5% du prix de la variété en question (triée).

Adaptation des conditions de prise en charge

Les adaptations suivantes ont été apportées aux conditions de prise en charge cette année :

- Suppléments et déductions pour les stocks de producteurs : les suppléments et les déductions du modèle de prise en charge des stocks de producteurs (pommes de terre de table) ont été adaptés. Ils oscillent à présent entre -1.00 CHF/100 kg en septembre et +6.00 CHF/100 kg en mai ;
- Défauts : pour les variétés à frites, la division par deux des défauts s'applique désormais au calibre 60+ pour tous les défauts selon le §114 des usages commerciaux. Cette réglementation vaut pour toutes les variétés à frites, sauf pour Innovator et Ivory Russet pour lesquelles c'est la division par quatre du défaut qui s'applique. Enfin, la division par trois du défaut vaut pour le cœur creux pour toutes les variétés à chips ;
- Critères pour le refus de prise en charge : la tolérance totale pour le refus de prise en charge des variétés de transformation est relevée et passe de 12 à 15%. Les critères sont aussi relevés pour le cœur creux (de 4 à 7%), pour la gale bosselée et la gale profonde (de 7 à 12%) ainsi que pour divers défauts (de 12 à 15%) ;
- Notes de cuisson : les notes de cuisson minimales des variétés Fontane et Markies sont baissées à 0-8-2-0.

Avec ces mesures, le secteur entier des pommes de terre tient compte des conditions de culture difficiles et contribue, de plus, à réduire le gaspillage alimentaire.

Affouragement à l'état frais possible dès maintenant

Comme toujours, l'affouragement à l'état frais est possible dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2024. La part comestible minimale s'élève à 30% cette année. Aucune part comestible minimale n'a été fixée pour les pommes de terre bio. Les demandes peuvent être adressées soit directement à un contrôleur officiel de Qualiservice de la région, soit au secrétariat de Qualiservice (tél. 031 385 36 90). Une liste des contrôleurs agréés figure sur www.patate.ch/marche. Le niveau de la contribution à l'affouragement à l'état frais sera fixé en novembre, dès que le premier recensement des stocks aura eu lieu. La contribution devrait se situer au niveau des années précédentes et atteindre 15 à 20 CHF/100 kg de part comestible.

Les prix indicatifs et les conditions de prise en charge des pommes de terre de table et de transformation valent à partir du 1^{er} septembre 2024. Ils peuvent être téléchargés sur www.patate.ch/marche.

Contact pour renseignements : *swisspatat, Christian Bucher, bucher@swisspatat.ch, 031 385 36 50*

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables dès le 1^{er} septembre 2024 pour les pommes de terre (conventionnelle) triées selon les usages pour le commerce :

Conventionnelle / SUISSE GARANTIE		Prix indicatifs à la production pour 100 kg ⁴⁾	Calibre
Chair ferme	Annabelle	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Ballerina	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Charlotte	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Ditta	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Emanuelle	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Erika	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Lucera	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Queen Anne	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Simonetta	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Sunshine	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Venezia	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Vitabella	CHF 57.45	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Chair farineuse	Acoustic	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Agata	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Agria (consomation)	CHF 51.45	²⁾ 42.5 – 85 mm
	Belmonda	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Colomba	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Concordia	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Désirée	CHF 51.30	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Jelly	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Lady Cristl	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Laura	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Twinner	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
	Victoria	CHF 53.45	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Frites	Agria	CHF 51.45	²⁾ 42.5 – 85 mm
	Fontane	CHF 49.20	²⁾ 42.5 – 85 mm
	Innovator	CHF 48.50	²⁾ 42.5 mm+
	Ivory Russet	CHF 49.00	²⁾ 42.5 mm+
	Markies	CHF 50.80	²⁾ 42.5 – 85 mm
Chips	Austin	CHF 51.65	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Kiebitz	CHF 59.75	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Lady Claire	CHF 58.50	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Lady Rosetta	CHF 51.65	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Pirol	CHF 55.75	⁵⁾ 40 – 75 mm
	SH C 1010	CHF 52.95	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Sorentina	CHF 58.75	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Thalessa	CHF 58.00	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Verdi	CHF 59.25	⁵⁾ 40 – 75 mm
Prix spéciaux	Raclettes (Industrie)	CHF 36.50	¹⁾ 35 – 42.5 mm
	Tri au champs et sommaire	62.5% prix de la variété	
	Transformation immédiate - Tri au champs et sommaire	CHF 31.90	
	Transformation immédiate - triée	CHF 46.50	
	Transformation immédiate - Chips	⁶⁾ CHF 51.65	⁵⁾ 40 – 75 mm

¹⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée. Le dépassement de la tolérance de calibre n'est pas le seul critère pour le refus.

²⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée.

³⁾ Au max. 12 cm de long

⁴⁾ Les contributions suivantes sont incluses dans le prix indicatif à la production : pommes de terre de table (y compris Agria) : CHF 0.88 / 100 kg (0.73 production, 0.15 distributeurs)

⁵⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée, pas de tubercules > 80 mm.

⁶⁾ sans déduction pour livraison précoce

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables dès le 1^{er} septembre 2024 pour les pommes de terre BIO triées selon les usages pour le commerce :

BIO		Prix indicatifs à la production pour 100 kg ⁴⁾	
Chair ferme	Annabelle	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Ballerina	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Charlotte	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Ditta	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Emanuelle	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Erika	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Lucera	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Queen Anne	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Simonetta	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Sunshine	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Venezia	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
	Vitabella	CHF 104.15	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Chair farineuse	Acoustic	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Agata	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Agria (Consomation)	CHF 104.15	²⁾ 35 – 70 mm
	Belmonda	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Colomba	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Concordia	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Désirée	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Jelly	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Lady Cristl	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Laura	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Twinner	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Victoria	CHF 104.15	¹⁾ 35 – 70 mm
Industrie	Agria (Industrie)	CHF 88.00	²⁾ 35 – 85 mm
	Markies	CHF 94.00	²⁾ 35 – 85 mm
	Hermes	CHF 86.00	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Chips, autres variétés	CHF 94.00	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Transformation immédiate Lady Rosetta	CHF 85.00	⁵⁾ 40 – 75 mm

¹⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée. Le dépassement de la tolérance de calibre n'est pas le seul critère pour le refus.

²⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée.

³⁾ Au max. 12 cm de long

⁴⁾ Les contributions suivantes sont incluses dans le prix indicatif à la production : pommes de terre de table (y compris Agria) : CHF 0.88 / 100 kg (0.73 production, 0.15 distributeurs)

⁵⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée, pas de tubercules > 80 mm.

⁶⁾ sans déduction pour livraison précoce